

Montauban : Hatem viole une femme de 79 ans, il est expulsable depuis un an !



On ne vous dit pas tout !

– Quand les policiers se présentent pour interpellier un ressortissant algérien, Hatem B., sans papiers, âgé de 38 ans et faisant l'objet d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français – obligation judiciaire qui n'est pratiquement jamais pratiquée !) notifiée par la Préfecture un an plus tôt, la porte du pavillon n'est pas fermée et ils ont la surprise de découvrir un homme nu et allongé au-dessus d'une femme de 79 ans.

Il s'agit bien d'Hatem B. qui affirme que cette dame âgée est « sa copine ».

En état de choc, et on le comprend, car elle a le poignet cassé, cette dame explique qu'elle vient d'être violée par cet

individu qu'elle ne connaît absolument pas.

Comment un tel acte peut-il se réaliser ?

En couple durant quatre années avec une sexagénaire, avec laquelle il s'est d'ailleurs « Pacsé » en 2015, l'Algérien a été « mis à la porte » depuis une quinzaine de jours.

Il vit alors dans la rue et, comme elle refuse de le reprendre, il s'en prend à la voiture de son ex-concubine dont il brise les vitres.

La dame dépose plainte et Hatem B. est interpellé puis relâché.

Il revient alors roder, menaçant, devant le pavillon, alors que la sexagénaire est en compagnie d'un couple ami.

Elle décide de se rendre au commissariat pour déposer une nouvelle plainte et part accompagnée de l'époux de son amie.

C'est à ce moment-là que l'Algérien fait soudain irruption dans le pavillon.

Il propose à la dame de 79 ans d'avoir un rapport sexuel. Ce qu'elle refuse fermement. Il sort alors un lacet de son short et lui attache de force les poignets.

La victime se débat, alors il tente de l'étrangler avant de lui tordre le bras sauvagement pour l'obliger à s'allonger sur le sol où, après lui avoir arraché ses sous-vêtements, il la viole.

C'est à cet instant que la police a fait son apparition.

Sera-t-il expulsé cette-fois ci ? On en reparlera dans un an ou plus !

– Le tribunal de grande instance de Châteauroux a condamné, en comparution immédiate, à 3 ans ferme de prison un individu d'origine guinéenne, âgé de 25 ans, qui avait agressé un homme

le 28 mars, vers 23 h, dans le quartier Saint-Jean, connu pour être un point de vente de drogue, le frappant à coups de pieds et de poings et lui tailladant le visage à l'aide d'un coupe-papier, le laissant largement ensanglanté, sous les rires et les quolibets de la racaille qui y assistait, car l'agression a été filmée et diffusée sur les réseaux sociaux, où elle a été visionnée plus de 320 000 fois sur « Twitter ».

Condamné deux jours plus tard, le 31 mars, ce voyou guinéen sera-t-il expulsé ?

– C'est à Beauvais (60), qu'un « Afghan » arrivé en France, porte de la Chapelle, à Paris, depuis à peine un mois et donc clandestin, qui a été condamné, en comparution immédiate, à 6 mois de prison avec sursis, mais pas d'ordre d'expulsion.

Pourtant il avait agressé sexuellement deux jeunes filles et frappé la gérante d'un bar qui se portait à leur secours.

Vendredi soir, alors qu'elle sortait d'un bar du centre-ville, cet individu, âgé de 28 ans, a essayé durant une vingtaine de minutes « d'embrasser » et de « toucher », notamment dans l'entrejambe, sous les jupes, les deux jeunes Beauvaisiennes.

La gérante prête à intervenir a reçu un coup de poing en plein visage et s'est retrouvée à terre.

Ivre, après avoir bu une bouteille de whisky pour fêter son arrivée à Beauvais, chez un ami, le clandestin a déclaré, devant le juge, ne se souvenir de rien, c'était la faute de l'alcool et il demandait pardon.

Il devra, en plus de sa condamnation, indemniser les deux jeunes filles avec 1200 euros et bénéficie d'une amende de 150 euros.

Avec quelles prestations sociales paiera-t-il ces amendes ? La question reste posée.

– L'argent sale de la drogue coule à flots en France.

Les enquêteurs de l'Office central de lutte contre la grande délinquance financière viennent de démanteler, lundi et mardi dernier à Paris, un vaste réseau de collecteurs, tous d'origine malienne et mauritanienne, qui participait au blanchiment de l'argent de la drogue en « vendant » des médicaments en Mauritanie.

L'enquête avait débutée il y a un an, à Angers (Maine et Loire).

En avril 2018, la SRPJ appréhende cinq individus et une femme, dans une cité HLM de la banlieue d'Avrillé (Maine-et-Loire). Elle saisit 287 kilos de cannabis en provenance du Maroc.

L'argent était transféré sans virement ni transport de fonds mais selon le système dorénavant en vigueur dans toute l'Europe, de « l'hawala », une nouvelle spécialité de virement arabe qui repose sur « la parole donnée ».

Et c'est la semaine dernière que trois individus ont été mis en examen, à Rennes (Ile et Vilaine), soupçonnés d'organiser, ou d'être clients, de ce réseau de blanchiment d'argent sale.

– C'est en France et en Allemagne qu'ont été appréhendés une douzaine d'individus sous l'inculpation d'association de malfaiteurs de type mafieux, tous d'origine nigérienne et accusés de trafic de drogue mais également de violences sexuelles en groupe.

Il s'agit d'une organisation criminelle nigérienne disséminée dans divers pays européens, à partir de leur base opérationnelle située à Catane, en Sicile, dans le Centre de réfugiés de Mineo, où se déroule depuis des années de nombreux affrontements sanglants pour conserver l'exclusivité du réseau de distribution de drogue, mais également de trafic humains, de prostitution, de clonage de cartes bancaires et falsification de documents : leurs armes, la « machette ».

Cette mafia nigérienne opérait en Italie depuis plusieurs

années et les affiliés comptent entre 4 à 5 000 individus et les médias européens se sont toujours tus !

– C'est en Angleterre qu'une organisation terroriste composée « d'Anglais » originaires du Pakistan et d'Afghanistan, basée à Londres mais également dans le nord-ouest de l'île et en Écosse, a escroqué plus de 8 milliards de livres sterling au fonds public.

Ce gang avait des liens étroits avec « Al Qaïda » et a financé, à hauteur de 1 % de ses gains illégaux, soit environ 80 millions de livres, les structures de l'organisation terroriste.

Les membres de ce gang se sont infiltrés dans de nombreuses agences gouvernementales de prestations sociales et ont mis en place des fraudes à l'identité, à fonds hypothécaires, à la TVA, aux cartes bancaires contre les banques et les particuliers, etc.

Le Parti travailliste aurait également bénéficié de « dons » de cette organisation.

Des liens avec les auteurs des attentats à la bombe qui ont fait 52 morts à Londres, notamment avec l'un des kamikazes, Shehzad Tanweer mais également avec le plus haineux des prédicateurs musulmans, Abu Hamza.

Le Trésor public anglais était au courant mais n'a pas cru devoir informer le MI5 afin de ne violer le secret fiscal de ces personnes, pourtant soupçonnées de terrorisme.

Une dizaine de ces voyous sont actuellement sous les verrous.

On ne peut que souhaiter qu'en France les prestations sociales soient mieux surveillées mais, apparemment, ce n'est pas le cas, selon l'information qui circule d'environ 1 400 000 fausses cartes !

– C'est en Belgique que l'alerte avait été lancée, sur la

presse et les réseaux sociaux, afin de rechercher trois individus, à bord d'une voiture Citroën C2, immatriculée BP-449-CD, après un braquage armé, le 29 mars, qui a mal tourné puisqu'il y a eu mort d'homme.

Ils étaient déjà connus par le gérant du magasin de nuit, situé dans la Grand-Rue à Mascron (Belgique) pour y avoir déjà commis quelques vols, selon le procureur de Tournai-Mons.

Âgés de 23, 22 et 20 ans, ils avaient été filmés, et donc identifiés, sur les images vidéo et ils se sont rendus à la police ce dimanche.

Manuel Gomez

Avez-vous entendu ou lu des informations sur ces affaires, pourtant internationales ?